

**OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DES LOTS 61, 62, 79, 86, 100 ET 101**

La Ville a conclu avec les sociétés SARI, BOURBON, COREFRUIT, INTERNATIONAL SOCIETE, SOCOVIA et PARIS BREST un marché à bons de commande d'une quantité ou d'un montant annuels mini et maxi fixés à :

LOT	DESIGNATION	Quantité mini	Quantité maxi
61	PAIN BAGUETTE - SECTEUR 1	47 000	76 000
62	PAIN BAGUETTE - SECTEUR 2	47 000	76 000

LOT	DESIGNATION	Montant mini	Montant maxi
79	FRUITS D'IMPORTATION	67 140,00 €	124 300,00 €
86	LEGUMES EPICES	11 504,00 €	16 385,00 €
100	VIANDE ROUGE	47 300,00 €	90 660,00 €
101	VIENNOISERIE	46 860,00 €	98 560,00 €

Suite à la défaillance de BOULANGERIE DE BOURBON pour le lot 66 « Boulangerie », étant donné qu'aucune proposition n'a été faite, la Ville a dû augmenter les quantités commander des lots 61 et 62 afin de satisfaire ses besoins.

S'agissant des lots 79, 86, 100 et 101 afin de pallier l'augmentation des consommations, les montants maxi prévus initialement doivent être revus à la hausse.

C'est pourquoi les quantités ou montants annuels doivent être augmentés dans les conditions suivantes :

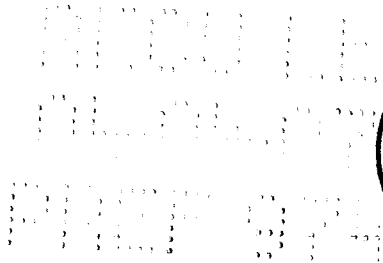
LOT	DESIGNATION	Quantité maxi	
		Ancienne mention	Nouvelle mention
61	PAIN BAGUETTE - SECTEUR 1	76 000	85 000
62	PAIN BAGUETTE - SECTEUR 2	76 000	85 000

LOT	DESIGNATION	Montant maxi	
		Ancienne mention	Nouvelle mention
79	FRUITS D'IMPORTATION	124 300,00 €	136 000,00 €
86	LEGUMES EPICES	16 385,00 €	17 000,00 €
100	VIANDE ROUGE	90.660,00 €	92 000,00 €
101	VIENNOISERIE	98 560,00 €	126 000,00 €

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 décembre 2006 a émis un avis favorable quant à la passation de l'Avenant n° 1.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer les Avenants n° 1 avec SARL BOURBON, COREFRUIT, INTERNATIONAL SOCIETE, SOCOVIA et PARIS BREST.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DES LOTS 61, 62, 79, 86, 100 ET 101

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 décembre 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-35 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire à signer les Avenant n° 1 avec SARL BOURBON, COREFRUIT, INTERNATIONAL SOCIETE, SOCOVIA et PARIS BREST.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 AVR. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA





MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N°1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **MAIRIE DE SAINT-DENIS**
Direction Achats-Marchés
18 rue Vallon-Hoaraou
97490 – Sainte-Clotilde

Titulaire du marché (désignation et adresse) : entreprise **SARL BOURBON**

Marché n° : M06026

Objet : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 61 (PAIN BAGETTE – SECTEUR 1)
LOT 62 (PAIN BAGETTE – SECTEUR 2)**

B

MODIFICATIONS APORTEES

Afin de prendre en compte l'augmentation des quantités commandées les montants maxi sont modifiées comme suit :

Bordereau des Prix Unitaires :

- **QUANTITE MAXI (LOT 61)**
 - Ancienne mention : 76.000 Unités
 - Nouvelle mention : 85.000 Unités
- **QUANTITE MAXI (LOT 62)**
 - Ancienne mention : 76.000 Unités
 - Nouvelle mention : 85.000 Unités

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées lors de la mise au point du marché sont toutes contenues dans la présente annexe.

A _____ le _____
Le Représentant Légal
de la Collectivité,

le Titulaire,



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N°1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **MAIRIE DE SAINT-DENIS**
Direction Achats-Marchés
18 rue Vallon-Hoarau
97490 – Sainte-Clotilde

Titulaire du marché (désignation et adresse) : entreprise **COREFRUIT**

Marché n° : M06021

Objet : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 79 (FRUIT D'IMPORTATION)**

B

MODIFICATIONS APORTEES

Afin de prendre en compte l'augmentation des quantités commandées les montants maxi sont modifiées comme suit :

Bordereau des Prix Unitaires :

- MONTANT MAXI.
 - Ancienne mention : 124.300 € TTC
 - Nouvelle mention : 136.000 € TTC

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées lors de la mise au point du marché sont toutes contenues dans la présente annexe.

A _____ le _____
Le Représentant Légal
de la Collectivité,

le Titulaire,



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N°1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **MAIRIE DE SAINT-DENIS**
Direction Achats-Marchés
18 rue Vallon-Hoarau
97490 – Sainte-Clotilde

Titulaire du marché (désignation et adresse) : entreprise **INTERNATIONAL SOCIETE**

Marché n° : M06025

Objet : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 86 (LEGUMES EPICES)**

B

MODIFICATIONS APORTEES

Afin de prendre en compte l'augmentation des quantités commandées les montants maxi sont modifiées comme suit :

Bordereau des Prix Unitaires :

- MONTANT MAXI.
 - Ancienne mention : 16.385 € TTC
 - Nouvelle mention : 17.000 € TTC

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées lors de la mise au point du marché sont toutes contenues dans la présente annexe.

A _____ le _____
Le Représentant Légal
de la Collectivité,

le Titulaire,



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N°1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **MAIRIE DE SAINT-DENIS**
Direction Achats-Marchés
18 rue Vallon-Hoarau
97490 – Sainte-Clotilde.

Titulaire du marché (désignation et adresse) : entreprise **SOCOVI**A

Marché n° : M06016

Objet : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 100 (VIANDE ROUGE)**

B

MODIFICATIONS APORTEES

Afin de prendre en compte l'augmentation des quantités commandées les montants maxi sont modifiées comme suit :

Bordereau des Prix Unitaires :

- MONTANT MAXI.
 - Ancienne mention : 90.660 € TTC
 - Nouvelle mention : 92.000 € TTC

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées lors de la mise au point du marché sont toutes contenues dans la présente annexe.

A _____ le
Le Représentant Légal
de la Collectivité,

le Titulaire,



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N°1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **MAIRIE DE SAINT-DENIS**
Direction Achats-Marchés
18 rue Vallon-Hoarau
97490 – Sainte-Cloïlde

Titulaire du marché (désignation et adresse) : entreprise **PARIS BREST**

Marché n° : M06019

Objet : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 101 (VIENNOISERIE)**

B

MODIFICATIONS APORTEES

Afin de prendre en compte l'augmentation des quantités commandées les montants maxi sont modifiées comme suit :

Bordereau des Prix Unitaires :

- MONTANT MAXI.
 - Ancienne mention : 98.560 € TTC
 - Nouvelle mention : 126.000 € TTC

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées lors de la mise au point du marché sont toutes contenues dans la présente annexe.

A _____ le
Le Représentant Légal
de la Collectivité,

le Titulaire,